



CLUB ARTS et RENCONTRES DE L'ENCLAVE DES PAPES

GRAND PRIX DE POESIE de L'ENCLAVE des PAPES

*Sous l'égide du CLUB ARTS & RENCONTRES de VALREAS.
Sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire
et du Conseil Départemental*

REGLEMENT Année 2024

- Article 1 :** *Le concours est ouvert du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 minuit à tous les poètes de langue française ou provençale, adultes ou scolaires (à partir de 8 ans), ainsi qu'aux poètes des villes jumelées avec Valréas.
Pour le Provençal sont admises les graphies mistralienne et occitane.
Les poètes des villes jumelées sont invités à s'exprimer en langue française exclusivement.*
- Article 2 :** *Les poèmes doivent être envoyés en trois exemplaires, sur une feuille de format A4, dactylographiés et non signés.*
- Article 3 :** *Ne pas recommander les envois.
Chaque poème portera, en haut et à gauche, deux lettres suivies de trois chiffres, et à droite, l'indication de la section (Sonnet, Classique, Néo-classique, Libre, Conte, Nouvelle, Humour, Récit et Haïku)
Ces mêmes indications seront reproduites sur une enveloppe close renfermant : **le nom, le prénom, l'adresse et le titre des œuvres de l'auteur (Âge pour les scolaires).**
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.*
- Article 4 :** *La participation de 7 € par poème doit être versée par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Club Arts & Rencontres de Valréas. Gratuité pour les scolaires et les participants des villes jumelées.
Possibilité de paiement par Paypal (suivre le lien ci-après :
<https://www.paypal.com/paypalme/ArtsetRencontres>)*
- Article 5 :** *Les œuvres poétiques ne devront pas excéder quarante vers chacune.
Dans chaque section le nombre est fixé à deux poèmes maximum.
Pour les contes et nouvelles, quatre (4) pages dactylographiées.*
- Article 6 :** *Primés ou non, les textes ne seront pas rendus.*
- Article 7 :** *Seuls sont admis les inédits (non primés ailleurs).*



CLUB ARTS et RENCONTRES DE L'ENCLAVE DES PAPES

- Article 8 :** *Les décisions du jury et des organisateurs sont sans appel.*
- Article 9 :** *Les participants recevront le palmarès au cours de la première quinzaine de mai 2024*
- Article 10 :** *La présence du lauréat, ou d'un parent le représentant à la remise des récompenses, est indispensable.*
- Article 11 :** *La remise des prix aura lieu au Château de Simiane de Valréas le **dimanche 2 juin 2024 à 10 H** en présence de Monsieur le Maire et des personnalités de la ville.*
- Article 12 :** *Les envois, suffisamment affranchis, sont à adresser à :*
Club Arts & Rencontres de l'Enclave des Papes,
Chez Mademoiselle Françoise Plèche
22, Cours Victor Hugo
84600 VALRÉAS
- Article 13 :** *Adresse de notre site : www.poesie-arep.fr*
Adresse courriel : artsetrencontres@live.fr